

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 19 juin 2023

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale publique s'est tenue le 19 juin 2023, à compter de 12 h 15. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Lucie Dagenais.

Est absente la conseillère : Stéphanie Dalpé

Sont présent(e)s les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Catherine Marsan-Loyer
Marie Claude Aubin	

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 9 juin 2023 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

Assiste également à la séance, le directeur général greffier et trésorier, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. OCTROI DU CONTRAT DE LOCATION - TRACTEUR POUR LES BESOINS DU SERVICE MUNICIPAL DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE
4. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2027
5. ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE PRÉVENTION INCENDIE
6. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – BRUSER
7. FERMETURE DU PONT CHEMIN MOULIN À SCIE
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS 798-06-23 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan Loyer
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Adopter l'avis de convocation tel que notifié le 9 juin 2023.

ADOPTÉE

RÉS 799-06-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Adopter l'ordre du jour tel que présenté plus haut.

ADOPTÉE

Frelighsburg, le 19 juin 2023

RÉS 800-06-23 OCTROI DU CONTRAT DE LOCATION - TRACTEUR POUR LES BESOINS DU SERVICE MUNICIPAL DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE

ATTENDU : La résolution N° 782-06-23 « *Lancement de l'appel aux soumissions – location d'un tracteur pour les besoins du service municipal des travaux publics et de la voirie* », adoptée par le conseil à la séance ordinaire du 5 juin 2023;

ATTENDU : l'article 7.1 du Règlement de gestion contractuelle N° 143-07-2021 portant sur les « *Contrats comportant une dépense entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public* »;

ATTENDU : l'analyse des trois soumissions reçues et les recommandations du Comité Infrastructure;

ATTENDU la proposition de Claude Joyal Inc. déposée le 13 juin 2023 est la plus intéressante des trois propositions soumises à la Municipalité qu'elle est conforme aux exigences, et correspond aux attentes municipales;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg octroie le contrat de location d'un tracteur Case Farmall 90C HI/LO avec des équipements à Claude Joyal Inc. ;

QUE : Le terme de la location est de 48 mois avec un taux d'intérêt de 3%;

QUE : Le remboursement mensuel effectué par la Municipalité à Claude Joyal Inc. est fixé au montant incluant les taxes de 2 370,76 \$;

QUE : pour la prise de possession du tracteur et de ses équipements, la municipalité de Frelighsburg émet un chèque taxes incluses de 4 741,52 \$ représentant le versement de deux mensualités;

QUE : la mairesse et le directeur général, greffier et trésorier sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 801-06-23 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2027

ATTENDU le besoin de la Municipalité de renouveler le contrat pour le déneigement et le déglçage des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg lance un appel d'offres public pour « *Le déneigement et le déglçage des chemins de la municipalité de Frelighsburg pour les années 2023-2027* » ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉS 802-06-23 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE - RESSOURCE PARTAGÉE EN PRÉVENTION ET GESTION INCENDIE

CONSIDÉRANT : La résolution N° 747-05-23 « *Entente municipale préventionniste* », adoptée par le conseil à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre rattaché au schéma de couverture de risque incendie de la MRC Brome-Missisquoi prévoit plusieurs mesures concernant la prévention des risques en incendie sur nos territoires ;

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures nécessitent les services d'un technicien en prévention des incendies (T.P.I.) pour compléter nos ressources en place ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 19 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes au présent projet ne sont pas en mesure d'embaucher individuellement leur propre ressource T.P.I ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-Stanbridge, Stanbridge East, Saint-Armand, Pike River et Frelighsburg souhaitent saisir l'opportunité de se doter d'une ressource partagée afin d'obtenir les services d'un technicien en prévention incendie dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet consiste à conclure une nouvelle entente intermunicipale pour le partage d'une ressource en prévention incendie selon le partage d'une banque d'heures parmi les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale s'inscrit dans la compétence locale en lien avec la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente intermunicipale à conclure serait d'une durée minimale de 5 ans ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal vient annuler la résolution N° 747-05-23 « *Entente intermunicipale préventiviste* »;

QUE : la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité Frelighsburg s'engage à participer au projet de ressource partagée en prévention et en gestion incendie par la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale ainsi qu'à en assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;
- Le conseil nomme la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge comme organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

RÉS 803-06-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SERVICES PROFESSIONNELS – BRUSER

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Conformément à la résolution N° 451-08-22 adoptée à la séance spéciale du 22 août 2022, la municipalité de Frelighsburg émet un chèque incluant les taxes de 14 136,88 à l'ordre de Bruser pour le paiement des factures 312 et 248 concernant les services professionnels de mise en place d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Saint-Armand.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 804-06-23 FERMETURE DU PONT CHEMIN MOULIN À SCIE

CONSIDÉRANT QU'en 2022 en prévision des travaux de réparation majeure le MTQ a réduit à une voie la circulation sur le pont situé à l'entrée du chemin Moulin à Scie;

CONSIDÉRANT QUE le tablier du pont situé à l'entrée du chemin Moulin à Scie nécessite une réparation urgente pour assurer une circulation sécuritaire des usagers;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 19 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE la structure du pont est de la responsabilité du ministère des Transports, tandis que l'entretien du tablier du pont est de la responsabilité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est toujours en attente de la confirmation des délais d'intervention pour les travaux de réparation majeure de la part du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal ferme à la circulation le pont situé à l'entrée du chemin Moulin à Scie jusqu'au nouvel ordre.

ADOPTÉE

RÉS 805-06-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier